

Affaires courantes

ment fort bien que l'aide au développement fait partie de cette lutte pour l'indépendance. Si nous voulons assurer un développement véritable qui ne soit pas une simple oeuvre de charité, nous devons financer ces organismes en faisant preuve d'une grande générosité.

Les organismes non gouvernementaux ont instamment demandé au gouvernement de faire davantage à cet égard et j'invite le secrétaire d'État à tenir compte de ces instances.

Mais aujourd'hui, nous célébrons cet événement historique avec nos amis de la Namibie et avec les nombreux citoyens et organismes canadiens qui y ont contribué; je veux parler notamment des organismes non gouvernementaux et des agents de la GRC et des membres des forces armées, dont beaucoup habitent dans ma circonscription, qui sont allés en Namibie contribuer à cet événement historique.

L'indépendance de la Namibie marque le dernier chapitre d'un processus de décolonisation de plus de 40 ans en Afrique. La Namibie était la dernière colonie en Afrique. Voilà qui sonne merveilleusement bien. Nous saluons aujourd'hui la Namibie et l'ensemble de l'Afrique.

En terminant, c'est avec une vive émotion et avec enthousiasme que le Nouveau Parti démocratique souhaite à la Namibie la bienvenue dans la communauté internationale.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU TREIZIÈME RAPPORT DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE
L'OTAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur, à titre de vice-président de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le treizième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-40—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU
COMITÉ LÉGISLATIF

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-40, Loi concernant la radio-diffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont il fait rapport avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'Éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de présenter une pétition au nom de gens de ma circonscription qui protestent contre les restrictions du service de VIA Rail dans diverses régions et formulent l'espoir que le gouvernement reconsidérera ces compressions.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition d'un certain nombre de personnes de ma circonscription qui critiquent la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe constitue une forme extrêmement injuste de taxation parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de remettre en question l'application de cette taxe.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'invoque à mon tour l'article 36 du Règlement afin de présenter un certain nombre de pétitions représentant au total quelque 1 500 signatures de citoyens de l'est, du centre et du sud de l'Ontario qui demandent au Parlement du Canada de rejeter le projet de taxe sur les produits et services, et au gouvernement du Canada de réformer le régime fiscal de manière à faire payer un impôt minimum aux particuliers et sociétés riches.

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition portant sur le service ferroviaire voyageurs au Canada. Les Canadiens n'ont pas abandonné la lutte pour les